

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 17  
Pouvoir : 5  
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :  
Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS  
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU  
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET  
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE

**DELIBÉRATION N° 170****RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER**OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA MARMOURE – AVENANT N°1 AU LOT 1 – TERRASSEMENT, VOIRIE, ASSAINISSEMENT**

Il est rappelé que par délibération du 17 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure. Les entreprises suivantes ont été retenues pour un montant total de 830 752,30 € HT.

N° lot	Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant du marché H.T.
1	Terrassement, voirie, assainissement	COLAS	575 500,00 €
2	Tranchées techniques et réseaux divers	SPIE	222 252,30 €
3	Espaces verts	VIVE II	33 000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>			<b>830 752,30 €</b>

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de procéder au chargement et à l'évacuation de terres polluées (environ 46 tonnes) dans un centre de stockage de déchets non dangereux, entraînant une plus-value pour le lot 1, à savoir :

Le lot 1 est ainsi porté à :

marché initial.....575 500 € H.T.  
**Avenant n°1.....+ 7 864 € H.T.**  
Nouveau montant du lot 1.....583 364 € H.T.

Soit un total de marché de 838 616,30 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 tel que joint à la présente.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ZAC de la Marmoure.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du 17 janvier 2019 attribuant le marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure,  
**VU** l'avenant n°1 au lot 1 en plus-value,  
**VU** le devis de l'entreprise COLAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** l'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement des macro-lots 11 et 12 et de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure pour une plus-value d'un montant de 7 864 € H.T.

**-donne** tout pouvoir à Mme la Maire pour le signer au nom de la commune et toutes les pièces s'y rapportant.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

